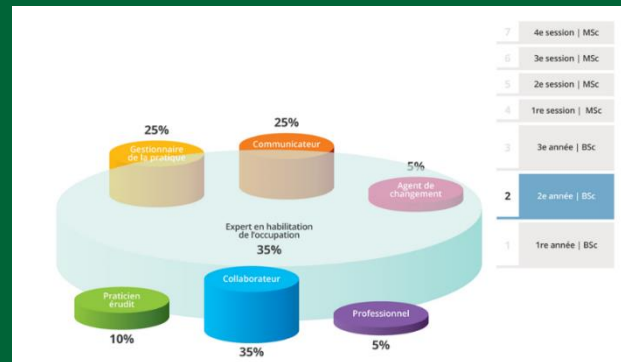


ÉTAPE 2 – Mise en action des savoirs disciplinaires

La deuxième étape se rattache à la mise en place d'un savoir disciplinaire (savoir, savoir-être, savoir-faire et un savoir-agir) où la matière est présentée à travers des situations cliniques. Pour ce, la formation est poursuivie dans les cours de la deuxième année du baccalauréat à la deuxième session et de la session d'automne de la troisième année : ERG1008 Occupations chez l'adulte 1 : santé physique et santé mentale; ERG1009 Occupations chez l'adulte 2: santé physique et santé mentale; ERG1010 Occupations chez les enfants et les adolescents : santé physique et santé mentale; ERG1013 Occupations chez les personnes âgées : santé physique et santé mentale; ERG1015 Éthique professionnelle et pratiques en ergothérapie. Dans ces cours, l'étudiant est en mesure d'expliquer la démarche clinique dans des situations simples en tant qu'expert en habilitation de l'occupation (évaluations, analyses et interventions) auprès de clientèles adultes, de clientèles enfants et adolescentes et de clientèles personnes âgées présentant des atteintes occupationnelles de divers niveaux reliés à des problématiques de santé physique et de santé mentale. Chez les adultes, les atteintes occupationnelles sont la conséquence, notamment : d'affections neurologiques dégénératives; de problèmes arthritiques; de problèmes orthopédiques comme une amputation; d'un accident cérébral vasculaire; de lésion traumatique de la moelle épinière; de lésions orthopédiques du membre supérieur; de troubles de l'humeur (unipolaire); de troubles anxieux; de troubles des conduites alimentaires; de troubles de la personnalité; de troubles de l'humeur et de troubles psychotiques. Chez les enfants et les adolescents, les atteintes occupationnelles sont la conséquence : de la déficience intellectuelle (trisomie 21) et difficultés de contrôle postural; de trouble de l'attachement et troubles anxieux; du trouble envahissant du développement et trouble du traitement de l'information sensorielle; du trouble primaire et persistant du langage associé à des difficultés de planification motrice; de trouble d'acquisition de la coordination (dyspraxie avec prédominance des troubles visuo-spatiaux), de trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité; de déficience motrice cérébrale de type quadriparésie spastique. Chez les personnes âgées, les atteintes occupationnelles sont la conséquence de : problèmes de perte d'autonomie; problèmes de pertes multiples et de démotivation; problèmes de marginalité et déficits cognitifs; problèmes de comportement et d'utilisation de mesures de contrôle; problèmes de plaies et de positionnement; et de problèmes physiques, cognitifs et affectifs en lien avec un syndrome d'immobilisation. Au terme de cette étape de formation, l'étudiant est en mesure d'expliquer le choix d'un schème de référence spécifique en complément à un modèle théorique. Les modèles théoriques sont : le Modèle canadien du rendement occupationnel (MCRO), le Modèle de l'occupation humaine (MOH), la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIDH) et la Classification internationale du fonctionnement (CIF). Les schèmes de référence (cadres de références) sont les suivants : biomécanique; neuro-développemental; approche motivationnelle; approche cognitivo-comportementale; psychodynamique; humaniste; approche par le mouvement; approche dialectique de Linehan; approche développementale; cadre perceptivo-cognitif; cadre du contrôle moteur; schème moteur et schème cognitif.

**EXPERT EN HABILITATION AUX OCCUPATIONS****Bloc 1 – Processus****1.1 Procéder à une évaluation complète et adéquate du rendement occupationnel (qui relève la nature des difficultés occupationnelles et les forces de la personne en tenant compte des valeurs et des croyances de celle-ci)**

- Identifie les évaluations en regard des problématiques présentes;
- Choisit les évaluations en fonction des qualités métrologiques;
- Relie les évaluations aux schèmes de référence et aux modèles théoriques.

1.2 Faire une synthèse des résultats des évaluations et du raisonnement en vue d'élaborer un plan d'intervention

- Analyse sommairement des problématiques occupationnelles;
- Choisit les interventions en fonction des problématiques.

1.3 Habilitier les personnes, les groupes, les collectivités et les populations à travers la mise en œuvre des interventions centrées sur les occupations

- Utilise les principes des interventions en groupe auprès de clientèles variées.

Bloc 2 - Faire preuve d'expertise**1.4 Reconnaître ses limites personnelles (connaissance de soi) ainsi que les limites de son expertise**

- Agit en conséquence d'une critique externe bienveillante.

1.6 Faire preuve d'une pratique centrée sur l'habilitation à participer à des occupations

- Décrit la démarche clinique en ergothérapie auprès d'une personne;
- Utilise la démarche clinique dans des situations cliniques potentielles qui reposent entre autres, sur des modèles théoriques occupationnels, des schèmes de références et des connaissances de base;
- Identifie la contribution de l'ergothérapeute dans une situation clinique simple.

COMMUNICATEUR

2.1 Établir un dialogue efficace

- Transmet des informations en tenant compte du contexte;
- Assure la circulation de l'information entre les interlocuteurs sous supervision.

2.2 Transmettre efficacement des documents écrits et électroniques

- Résume les éléments pertinents d'une situation clinique fictive.

2.3 Se montrer sensible à la diversité dans toute communication

- Identifie les situations de diversités dans la communication.

COLLABORATEUR

3.1 Travailler efficacement dans des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles

- Participe à la définition du mandat et des cibles communes d'une équipe d'étudiants, dans le cadre de travaux d'équipe académiques;
- Met en œuvre des stratégies dans le souci d'améliorer la qualité du travail d'équipe intra-professionnelle;
- Contribue aux relations harmonieuses entre les membres d'une équipe;
- Participe à l'évaluation du fonctionnement d'une équipe en portant un regard critique sur son rôle et celui des autres;
- Contribue au développement d'une équipe dans un processus d'amélioration continue;
- Tient compte de la rétroaction des membres d'une équipe en vue d'améliorer sa participation à celle-ci dans un contexte où les balises sont établies;
- Définit la compétence collaboration et les contextes dans lesquels elle s'exerce;
- Identifie les conditions favorables à l'exercice de la collaboration;
- Clarifie, en début et tout au long du travail d'équipe, les attentes concernant son rôle et ses responsabilités au sein d'une équipe professionnelle; Participe à la prise de décision partagée;
- Applique les stratégies d'animation : démarrage d'une équipe, gestion de comportements spécifiques des différents styles de participants, motivation de l'équipe.

3.2 Travailler efficacement en équipe (dynamique de l'équipe) et afin de gérer et de résoudre les conflits (aléas du travail d'équipe)

- Établit une relation de confiance avec les membres d'une équipe;
- Exprime son opinion de façon constructive au sein d'une équipe;
- Suggère des moyens pour améliorer le fonctionnement d'une équipe intra-professionnelle;
- Écoute et reformule au besoin les idées avancées par ses coéquipiers
- Contribue à l'organisation d'une équipe de travail à travers l'établissement de règles et de procédures;
- Se préoccupe de la participation des autres;
- Partage le pouvoir au sein d'une équipe (exerce son rôle et respecte celui des autres membres de l'équipe);
- Nomme la différence entre autorité et leadership;
- Reconnaît ses propres différences et limites qui entrent en jeu dans les relations avec les autres membres de l'équipe.

GESTIONNAIRE DE SA PRATIQUE

4.1 Gérer la pratique professionnelle et la carrière au quotidien

- Identifie les ressources d'aide à la gestion du temps et des priorités;
- Utilise une méthode de travail structuré pour rencontrer ses échéanciers;
- Planifie le partage de son temps entre sa vie personnelle et ses responsabilités professionnelles;
- Planifie son étude et ses activités de la vie étudiante afin de rencontrer ses échéanciers.

AGENT DE CHANGEMENT

5.1 Revendiquer les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle pour les personnes, les collectivités et la population ne recevant pas de services (en général)

- Identifie les déterminants de la santé et bien-être;
- Applique les mesures de préservation de la santé dans un environnement d'apprentissage.

5.2 Revendiquer les possibilités occupationnelles associées aux déterminants de la santé, au bien-être et à l'équité pour les clients recevant des services

- Discrimine les situations légitimes de défense des intérêts de la personne;
- Définit les particularités des clients vulnérables ou marginalisés parmi les clients recevant des services.

5.3 Communiquer le rôle et les avantages de l'ergothérapie

- Détecte les situations où l'ergothérapie devra être expliquée et vulgarisée;
- Identifie l'importance du rôle de l'ergothérapie dans une situation donnée.

PRATICIEN ÉRUDIT

6.1 Maintenir et rehausser ses compétences par l'apprentissage continu

- Utilise les savoirs acquis pour solutionner des situations cliniques simples;
- Se questionne en rapport à ses besoins, autant ressentis que démontrés, en tenant compte des exigences de formation;
- Réévalue ses connaissances et détermine lesquelles doivent être approfondies;
- Constate les résultats obtenus et les compare aux exigences du programme;
- Analyse les effets de ses stratégies d'apprentissage sur sa progression vers l'acquisition des compétences;
- Donne des rétroactions concernant l'enseignement reçu qui sont sans jugement de valeur;
- Applique le protocole d'interrogation des bases de données automatisées;
- Critique un article de façon structurée en groupe.

6.2 Évaluer de façon critique l'information afin d'appuyer les décisions concernant le client, les services et la pratique

- Explicite sa démarche auprès de ses enseignants et utilise leur rétroaction.

6.3 Favoriser l'apprentissage des personnes, des membres de l'équipe et des autres apprenants

- Partage de l'information scientifique avec les pairs;
- Anime des groupes éducatifs dédiés à des personnes.

PROFESSIONNEL

7.2 S'engager à offrir une pratique compétente (prendre soin de soi afin d'offrir une pratique optimale)

- Fait l'inventaire des ressources à sa disposition;
- Choisit des moyens qui lui permettent de répondre aux exigences psychiques du programme.

7.3 Se montrer sensible à la diversité et aux questions de pouvoir qui entrent en jeu dans une relation professionnelle (tout ce qui concerne la relation à l'autre avec son mode personnel)

- Interagit avec l'autre dans une attitude exempte de harcèlement, intimidation, discrimination, envers toute personne côtoyée.